

COMMISSION FEMINISATION

REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2024

PROCES VERBAL N° 02

Consultation et validation par voie électronique

Présents : Mmes BIBARD Corinne, MONTIGNE Sandra, SARRAZIN Claire
MM. GAUVIN Francis, MAGNAN Laurent, POINCET Arthur, PRUNIER Jacky.

ACCESSION EN LIGUE POUR LES U18 FEMININES

La catégorie U18 à 11, gérée par le district 79 en accord avec le district 86, compte 22 équipes enregistrées.

Etant donné :

1. Le nombre d'équipe inscrites,
2. Le peu de dates possibles pour les rencontres car la date butoir pour donner le nom des équipes qui accèdent en Ligue est le **21 octobre**.
3. Et afin de faire un maximum de match pour laisser la chance à chacun, les commissions féminisation Vienne et Deux-Sèvres ont décidé de créer 4 poules : 2 poules de 5 et 2 poules de 6.

Un match de barrage aura lieu le **19 octobre**, sur le terrain du premier nommé, entre :

- Le 1^{er} de la poule A et le 1^{er} de la poule C.
- Le 1^{er} de la poule B et le 1^{er} de la poule D.

Attention, dans le cas où une équipe en entente terminerait première de sa poule, ce serait l'équipe classée deuxième qui disputerait le barrage. En effet, **le règlement interdit aux ententes d'évoluer en compétition de Ligue.**

Enfin, si une équipe ayant remporté son barrage refuse l'accession, elle sera déclarée forfait et son adversaire vaincu sera déclaré vainqueur.

La Présidente.
Sandra MONTIGNE.

